

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 90

présenté par
M. Ciotti, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 14

Dans l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« ces conditions »,

les mots :

« les conditions prévues aux deux alinéas précédents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.